**COMMUNIQUE**

**Forfait jeunes catégories**

- Nous tenons à vous rappeler les sanctions concernant les forfaits chez les catégories.

- Si une équipe de jeunes d’un club déclare forfait délibérément, abandonne le terrain ou refuse de participer à une rencontre, le club encourt les sanctions suivantes :

1. **Match perdu par pénalité pour l’équipe fautive**
2. **Une défalcation d’un (01) point à l’équipe sénior après le troisième forfait**
3. **Une amende de :**

* **Clubs de football professionnel (L1,L2) : soixante mille dinars (60 000 DA) pour le club**
* **Clubs de la division nationale amateur et de la division inter région : Quarante mille dinars (40 000 DA) pour le club.**
* **Clubs des divisions régionales : Trente mille dinars (30 000 DA) pour le club.**
* **Clubs des divisions honneur et pré-honneur : Quinze mille dinars (15 000 DA) pour le club.**

- Les cas de force majeure seront traités par les organes juridictionnels conformément aux dispositions prévues par le règlement des championnats des catégories jeunes.

- Un forfait est comptabilisé âpres l’absence délibérée à une rencontre officielle d’une seule catégorie et non pas de toutes les catégories jeunes.